



MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

Lors d'une séance tenue le 5 mars 2024, le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard a adopté, par résolution, le projet de règlement suivant :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 451-2024 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Ce projet de règlement prévoit des normes relatives à l'occupation et à l'entretien de tous les bâtiments et des autres constructions visant à préserver l'intégrité de leurs parties constituantes, à les protéger contre les intempéries, à empêcher leur déperissement et à en assurer la sécurité, Il contient également des normes s'appliquant spécifiquement aux bâtiments destinés à l'habitation afin qu'ils soient, par la qualité de leur état et de leur environnement, favorables à la santé, à la sécurité et au confort de leurs occupants.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT PRENEZ AVIS QUE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SE TIENDRA LE 4 JUIN 2024 À 19 h AU

282, RUE PRINCIPALE À SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD

Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué, de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation, pendant les heures d'ouverture du bureau municipal de Saint-Cyrille-de-Lessard, au 282, rue Principale.

Donné ce 8 mai 2024

Madame Lucie Roger

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim



MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

Lors d'une séance tenue le 5 mars 2024, le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard a adopté, par résolution, le projet de règlement suivant:

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 450-2024 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Ce projet de règlement vise à interdire la démolition d'un immeuble à l'exception des démolitions suivant un sinistre ou lorsque le propriétaire a été autorisé à procéder à sa démolition par un comité de démolition, à prescrire la procédure de demande d'autorisation, à déterminer les critères suivant lesquels est faite l'évaluation d'une demande d'autorisation et à déterminer les critères propres à l'évaluation d'une demande d'autorisation relative à un immeuble patrimonial.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT PRENEZ AVIS QUE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SE TIENDRA LE 4 JUIN 2024 À 19 h

Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué, de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation, pendant les heures d'ouverture du bureau municipal de Saint-Cyrille-de-Lessard au 282, rue Principale.

Donné ce 8 mai 2024

Madame Lucie Roger

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim